

NOUVELLE PHASE DE CONCERTATION DANS LE CADRE DU PROJET DE LA CLOTURE

Dans le cadre d'un projet d'aménagement, la concertation est un élément majeur à mettre en œuvre. La commune de Bénouville, pour tous ces projets, s'attache à mettre en œuvre des démarches de concertation avec l'ensemble des acteurs du projet : élus, institutionnels, usagers et habitants. Dans le cadre de l'opération d'aménagement de la Clôture, la Municipalité souhaite aujourd'hui continuer la démarche de concertation engagée.

La Clôture, un projet partagé

A l'issue des études préalables qui ont été conduites par l'agglomération de Caen la mer et la commune de Bénouville, la Municipalité a organisé une **démarche participative** afin de consolider les objectifs d'aménagement et de programmation du projet en partenariat avec les Bénouvillais.

Un groupe de travail d'environ 30 Bénouvillais a été formé suite à un appel aux volontaires lancé en juin 2017 à travers une note d'information municipale envoyée à l'ensemble des Bénouvillais. Les volontaires ont assisté aux 3 ateliers listés ci-dessous en septembre 2017 :

- ATELIER MOBILITE, quelle place donner à la voiture et aux modes doux?
- ATELIER CADRE DE VIE, quels usages pour les espaces publics?
- ATELIER HABITER, quelle programmation pour répondre aux besoins?

Une réunion publique de restitution des ateliers, ouverte à tous, s'est déroulée le 29 novembre 2017 afin de présenter les grands axes de réflexion et les orientations issus du travail en ateliers thématiques.



Schéma d'aménagement privilégié à l'issue des études de préfiguration urbaine – Denis TARGOWLA – avril 2017

Quelles modalités de réalisation?

Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du projet, la commune a engagé une procédure de **concession d'aménagement** afin de confier à un aménageur l'étude et la réalisation de l'opération de la Clôture en concluant à cet effet avec lui un traité de concession d'aménagement. Ce contrat, qui fixe les droits et devoirs de chacune des parties, devrait être signé à la rentrée 2018. La Municipalité ainsi que les Bénouvillais resteront associés tout au long de la réalisation de l'opération.

La concertation à venir ...

Afin de permettre la réalisation de l'opération de la Clôture, la Municipalité a décidé d'engager une procédure de **Zone d'Aménagement Concerté**. Dans ce cadre, elle engage aujourd'hui **une phase complémentaire de concertation en invitant l'ensemble des Bénouvillais**, par la présente lettre d'information municipale, **à venir consulter un dossier de présentation du projet de la Clôture ainsi que les travaux réalisés dans le cadre des ateliers participatifs**. A cette occasion, elle met à disposition un registre afin de consigner les avis et observations éventuelles.

**Le dossier de présentation ainsi que le registre seront disponibles
du 19 mars au 20 avril 2018
en mairie de Bénouville aux jours et heures d'ouverture**

Par la présente, la Municipalité souhaite également vous informer que l'ensemble des conclusions issues des ateliers participatifs ont d'ores et déjà été communiquées aux candidats aménageurs afin qu'ils en tiennent compte dans leur réponse. Les avis et observations qui seront consignés dans le registre seront également communiqués.

L'aménageur retenu se devra de faire la synthèse et répondre aux objectifs soulignés lors des phases de concertation dans le cadre de la formalisation du plan d'aménagement. Ce dernier devra également poursuivre la démarche de participation et de concertation initiée par la commune dans le cadre des études préalables de l'opération de la Clôture.

Le projet de la Clôture se veut devenir « un quartier village » qui respecte l'identité de notre commune. Alors, n'hésitez pas à venir consulter les documents et faire part de vos remarques.

Le projet de la Clôture doit être partagé par tous.

Le Maire,
Salvatore BELLOMO



Travaux réalisés dans le cadre des ateliers participatifs – septembre 2017